



## Congés payés - CCN hôtel café restaurant

Par **Mini Mouse**, le **23/04/2024** à **21:59**

Bonjour à tous !

Je travaille dans un hôtel, mes jours de repos sont les lundi et mardi, je travaille donc les samedi et dimanche.

En congés au mois de Mars, du 01/03/2024 au 14/03/2024, mon employeur m'indique qu'il est normal de me retirer mon lundi de repos en CP, ce qui 2 jours de plus à décompter. (le 4 et le 11/03)

Quand je regarde ma FP je vois qu'en congés N-1 je suis sur la base de 32 jours acquis et 32 Jours pris et donc 0 en solde  
Et en Congés N je suis à 25 jours dont 2 qui m'ont été retirés pour les 2 lundi de repos soit maintenant 23 jours en solde

Est ce qu'une personne expérimentée peut me confirmer que mon employeur est dans son bon droit ?

Merci pour votre aide à tous

Par **janus2fr**, le **24/04/2024** à **07:20**

Bonjour,

Effectivement, si vos congés sont décomptés en jours ouvrables (acquisition de 2.5 jours de congé par mois travaillé, 30 jours de CP pour 5 semaines), une semaine de CP est décomptée 6 jours.

Par **Mini Mouse**, le **24/04/2024** à **09:54**

Olala merci pour votre retour.

Donc si j'ai bien compris :

- quand le cumul se fait sur la base de 25 jours, l'employeur ne prend pas de jour de repos

- quand le cumul se fait sur la base de 30 jours, l'employeur peut retirer un 1CP en repos ?

Merci encore pour votre confirmation !